

LES ÉTAPES POUR CRÉER UN GIC AU CAMEROUN

Capital social minimum : **A définir par les membres**

A. Les pièces à fournir

- Demande timbrée au tarif en vigueur
- Procès verbal de l'assemblée générale constitutive
- Statuts et règlement intérieur
- Déclaration sur l'honneur (Art.10 OHADA)
- Liste des membres
- Plan de localisation
- Photocopies de CNI des membres

B. Les pièces à obtenir

- Récépissé de dépôt
- Le Certificat d'inscription du GIC (30 jours après au maximum)

● **GIC créé**

C. Après création du GIC

● Se rendre :

- Au Registre du commerce pour les coopératives commerciales
 - A la Délégation des impôts pour formalités fiscales si l'activité est réglementée par la loi (y compris celle commercial)
- Lancement des activités

Étapes préliminaires à la création

- Tenir une assemblée générale constitutive
- Constituer le comité de gestion et la commission de surveillance
- Rédaction des statuts
- Refaire une assemblée générale constitutive pour vérification des statuts
- Dépôt des dossiers au service des coopératives
- Création d'un compte bancaire
- Dépôt de 5 exemplaires de dossier à la section départementale Coop/GIC